



## Echanger les we de garde pour coller avec ceux de mon nouveau con

Par **manoline**, le **03/11/2013** à **21:20**

Bonjour,  
je suis séparée du père de mes 2 filles depuis 5 ans.  
il vit avec sa nouvelle compagne (ayant 2 enfants) depuis 3 ans et ont les we calés (un we avec les 4 enfants, 1 we sans aucun enfant).  
J'ai reconstruit qq1 il y a qq temps, et avons les we décalés.  
On ne peut ni construire une vie à 6 (avec nos 4 enfants) ni construire une vie à 2.  
J'aimerais connaître mes recours pour imposer à mon ex conjoint un changement de rythme, comme effectuer 2 we d'affilé chacun (on coupe la poire en 2 comme cela)  
ex : les filles avec moi les 1er et 2eme we du mois, avec lui les 3eme et 4eme we du mois.  
Quel recours puis-je avoir?

merci

Par **arreeu**, le **04/11/2013** à **10:03**

Il n'y a que le juge des affaires qui pourrait vous rendre réponse si aucune entente entre vous.

Avez vous pensé aux périodes de vacances ?

Votre mari n'est pas obligé d'accepter

Par **cocotte1003**, le **04/11/2013** à **18:09**

Bonjour, deux solutions sont possibles. Soit vous trouvez un arrangement amiable écrit entre parents et vous présentez la document au jaf pour qu'il l'entérine et lui donne ainsi une valeur juridique. Soit vous n'arrivez pas à un accord et il vous faut saisir le jaf, avec ou sans avocat, pour faire valoir vos arguments, cordialement